



**RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE
SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2012 DU CONSEIL
ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Thème :

« Environnement et développement durable : comment intégrer les questions environnementales dans les stratégies de croissance ? »

Ouagadougou, 22 février - 14 mars 2012

Du 22 février au 14 mars 2012, s'est tenue à Ouagadougou, la première session ordinaire de l'année 2012 du Conseil économique et social (CES) sur le thème : **« Environnement et développement durable : comment intégrer les questions environnementales dans les stratégies de croissance ? »**.

En s'auto-saisissant de cette question d'une grande importance et d'une sensibilité réelle, le Conseil économique et social a choisi de façon opportune de s'impliquer dans le débat actuel sur ce nouveau paradigme de développement et de contribuer à repenser de manière effective un modèle de croissance plus respectueux des hommes et de l'environnement au Burkina Faso.

Pour ce faire, il s'est agi pour les conseillers de procéder à un examen approfondi sur l'intégration des questions environnementales dans les stratégies de croissance en vue de s'approprier la problématique et de proposer des éléments de stratégie pour une meilleure formulation de politiques de développement en lien avec la gestion durable des ressources naturelles au Burkina Faso.

Le présent rapport de synthèse, qui rend compte des résultats des travaux de la session, s'articule autour de trois parties :

- la cérémonie d'ouverture ;
- le déroulement des travaux ;
- les résultats des travaux.

I – DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Présidée par Monsieur Thomas Sanon, Président du Conseil économique et social, la cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans la salle de conférences du système des Nations Unies. Elle a connu la participation de présidents d'institutions, de membres du Gouvernement, de députés, de représentants du corps diplomatique, d'organisations internationales et interafricaines, d'autorités administratives, militaires et paramilitaires, d'autorités coutumières et religieuses, de représentants du secteur privé, de la société civile ainsi que de nombreux autres invités.

La cérémonie a été marquée par deux interventions : celle de Monsieur Alphonse D. Bonou, vice-président de la Commission chargée des secteurs de production et de

soutien à la production, saisie du thème et celle du Président du Conseil économique et social.

Dans son intervention, Monsieur Bonou en tant que président du comité d'organisation, a salué et remercié vivement l'ensemble des personnalités et des invités présents pour l'inestimable considération qu'ils témoignent à l'endroit du Conseil économique et social.

S'agissant de l'organisation de la session proprement dite, il a noté que la commission s'est appuyée sur les cadres de l'administration du CES pour la production des documents nécessaires à la tenue de la session ainsi que la mise en place des agencements organisationnels. C'est pourquoi, Monsieur Bonou a tenu à remercier l'ensemble des personnes ressources pour leurs précieuses contributions aux travaux préliminaires ainsi que les éminentes personnalités qui ont accepté d'animer les différents panels de la session.

Au terme de son intervention, il a demandé, au nom de l'ensemble des conseillers membres de la commission saisie du thème, l'indulgence et la compréhension de tous les conseillers pour les éventuelles imperfections qui viendraient à être constatées au cours de la session.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Thomas Sanon, Président du Conseil économique et social, a tout d'abord présenté à l'ensemble des invités présents, ses vœux de santé, de paix et de bonheur pour l'année 2012. Il a aussi formulé le vœu d'un climat social apaisé, serein et civilisé en cette année électorale au Burkina Faso.

Abordant le thème de la présente session, le président Sanon a rappelé que le Conseil économique et social a, au cours de ses différentes assises, abordé diverses thématiques dont la résolution des problématiques y afférentes conditionne la réussite des différentes politiques devant permettre d'atteindre le développement durable dans notre pays.

Seulement, a-t-il noté, pour créer les conditions d'un développement durable, il importe de mettre en place un environnement qui y soit propice, sécurisant, sain et motivant.

Evoquant le thème de la session, le Président du Conseil économique et social a fait remarquer qu'il constitue un sujet d'une grande acuité au regard de la prégnance de la problématique environnementale, dans tous les projets et programmes de développement. Il a par ailleurs relevé que les stratégies de croissance n'ont pas toujours accordé aux questions environnementales la place qu'elles méritent et ce, de l'élaboration à l'évaluation en passant par la mise en œuvre et le suivi. Il a également souligné que la dégradation de l'environnement et sa mauvaise gestion aggravent la pauvreté dans les pays en développement comme le nôtre et fragilise de ce fait les grands équilibres que l'on s'efforce de sauvegarder. Il est donc urgent de revisiter certaines de nos stratégies nationales afin de s'adapter à la nouvelle donne et garantir une sécurité environnementale et une croissance économique durable.

Le développement pour être durable, doit reposer sur un processus endogène et d'appropriation nationale. Cela nécessite que des réflexions soient menées sur les voies et moyens d'impliquer toutes les forces vives de la Nation à la réalisation du bien commun. C'est pourquoi, Monsieur Thomas Sanon estime que la politique nationale sur l'environnement et le développement durable devra permettre à notre pays d'améliorer les performances et le rendement de notre production dans un environnement viable.

Monsieur Thomas Sanon a terminé son propos en formulant le vœu que les travaux de la session débouchent sur des recommandations pertinentes et de grande qualité.

II- DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés en plénières et en commissions.

Les plénières ont commencé par la présentation du rapport introductif faite par le Conseiller Somanogdo Yerbanga, deuxième rapporteur de la commission chargée des secteurs de production et de soutien à la production.

Elles se sont poursuivies par la présentation d'une série de communications animées par d'éminentes personnalités des secteurs de l'environnement et du développement durable, des ressources animales, de l'agriculture et de

l'hydraulique, de l'économie et des finances, de la recherche agricole, des associations et ONG écologiques au Burkina Faso. Ainsi, les sous thèmes suivants ont été développés en panels :

- « Equilibre environnement et développement durable au Burkina Faso : enjeux, défis et opportunités » par les représentants du Ministre de l'environnement et du développement durable et du Directeur de l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) ;
- « Politiques et stratégies en matière d'environnement au Burkina Faso : forces et faiblesses » par le représentant du Ministre de l'économie et des finances et celui du Ministre de l'environnement et du développement durable ;
- « Gestion des pollutions et amélioration du cadre de vie en milieu urbain au Burkina Faso » par le Directeur Général de la préservation de l'environnement et du développement durable, le représentant résident de l'Agence eau et assainissement en Afrique, le Directeur de la propreté de la mairie de Ouagadougou, le Directeur Général de la SN-CITEC ;
- « Politique de récupération des terres dégradées au Burkina Faso : bilan et perspectives » par les représentants du Directeur du PNGT2, le représentant de la fédération nationale des groupements Naam, les représentants de l'INERA ;
- « Quelles stratégies pour une gestion concertée et durable de l'environnement au Burkina Faso » par le Secrétaire Permanent du conseil national de l'environnement et du développement durable, le représentant de Kalsaka mining company ;
- « Implications des organisations écologistes et des populations dans la promotion et la protection des sites d'aménagement paysager » par le représentant du centre écologique Albert Schweitzer ;
- « Promotion des énergies renouvelables et protection des ressources naturelles et de la biodiversité au Burkina Faso » par le Directeur général de l'énergie, et le Directeur des forêts ;
- « Initiative pauvreté-environnement et transition vers une économie verte au Burkina Faso » par le Coordonateur national de l'IPE-Burkina et le Spécialiste du programme IPE, PNUD-PNUE Burkina Faso ;

- « Politiques agro-sylvo-pastorales et gestion durable de l'environnement au Burkina Faso » par le Secrétaire permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) et le représentant du Ministre de l'environnement et du développement durable ;
- « Prise en compte du suivi environnemental dans le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) » par le Secrétaire permanent du PAGIRE.

Ces présentations, suivies d'échanges riches et fructueux, ont permis aux conseillers de mieux s'imprégner de la problématique des questions environnementales dans le processus du développement durable.

Les travaux en commissions se sont par la suite déroulés sur la base du rapport introductif et des communications livrées lors des séances plénières. Conformément aux termes de références, les conseillers ont examiné successivement les points suivants soumis à leurs réflexions :

- équilibre environnement et développement durable au Burkina Faso ;
- environnement et stratégies de croissance au Burkina Faso ;
- opportunité d'une fiscalité environnementale au Burkina Faso : avantages et limites.

III- DES RESULTATS DES TRAVAUX

Après examen du contenu du rapport introductif, les conseillers ont soulevé des préoccupations qui ont fait l'objet de discussions au cours des communications et des échanges qui s'en sont suivis.

3.1. De l'équilibre environnement et développement durable au Burkina Faso

Les conseillers notent que la relation environnement-développement durable au niveau du Burkina Faso peut s'appréhender à travers les caractéristiques de l'environnement et la question de la gouvernance environnementale.

3.1.1. Les caractéristiques de l'environnement

Les conseillers retiennent que la question de protection de l'environnement constitue une nécessité absolue. En effet, la Constitution du Burkina Faso, en son article 29, édicte que « le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous ». En outre, l'article 5 de la loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'environnement au Burkina Faso, précise que l'environnement est « l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels, qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles ou non et les activités humaines ».

En d'autres termes, il s'agit des conditions des milieux de la biosphère dans lesquels un organisme vivant existe et fonctionne.

Les conseillers notent que les ressources naturelles du Burkina Faso sont relativement abondantes, diversifiées et constituent le socle du développement économique et social du pays. Aussi, estiment-ils que l'accent doit être mis sur la valorisation du potentiel existant, la levée des contraintes qui entravent sa gestion rationnelle afin de permettre une meilleure prise en compte des ressources naturelles dans les stratégies de développement. Ils notent en outre, que beaucoup de ressources s'amenuisent et qu'il est par conséquent indispensable de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir aux générations futures, le bénéfice des ressources de notre pays.

Par ailleurs, les conseillers préconisent que l'Etat prenne des mesures idoines afin de maîtriser le phénomène de l'urbanisation galopante qui entraîne des conséquences désastreuses sur le cadre de vie. En outre, ils font le constat de l'apparition depuis quelques temps de plusieurs problèmes environnementaux (eaux usées domestiques et excréta, drainage des eaux pluviales, déchets industriels de divers ordres, pollution atmosphérique et émissions de gaz à effet de serre) qui influent négativement sur la qualité du cadre de vie au Burkina Faso. Ils suggèrent de ce fait que des réponses soient apportées au plus haut niveau de l'Etat mais

également que des efforts soient entrepris et poursuivis au niveau des collectivités territoriales, des entreprises à activités polluantes et des populations à la base pour garantir à tous les citoyens un cadre de vie meilleure.

Les conseillers notent que la question des sachets plastiques est très préoccupante au niveau de notre pays. En effet, ces sachets représentent un véritable danger pour notre environnement parce qu'ils contribuent à l'appauvrissement des sols, à la détérioration de la qualité de l'air, à la diminution de la recharge de la nappe phréatique. Ils constituent également une menace pour la santé humaine et animale. Les conseillers proposent de ce fait que des mesures soient prises au plus haut niveau de l'Etat afin d'interdire la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sachets plastiques au Burkina Faso.

3.1.2. La gouvernance environnementale au Burkina Faso

Les conseillers relèvent que le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays du sahel, est confronté à de nombreux problèmes environnementaux qui peuvent compromettre son développement. Pour faire face à ces problèmes, le pays a ratifié diverses conventions internationales et régionales qui l'ont inspiré dans l'élaboration de ses politiques et stratégies nationales en matière d'environnement. Cependant, il ressort que des nombreuses conventions signées, seulement quelques unes connaissent une mise en œuvre effective. Il s'agit, essentiellement de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Kyoto à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Au niveau régional, le pays a signé des conventions à divers niveaux afin de se joindre aux efforts communs pour la sauvegarde des ressources naturelles en Afrique. En effet, le continent africain est fortement engagé dans le combat mondial pour le développement durable compte tenu de sa forte vulnérabilité face aux changements climatiques. Les conseillers notent avec satisfaction que l'initiative environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

(NEPAD), les politiques environnementales de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et celles de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constituent des instruments importants pouvant permettre, s'ils sont correctement appliqués, de juguler et prévenir les problèmes environnementaux qui se posent au continent.

S'agissant des politiques et stratégies en matière d'environnement au Burkina Faso, les conseillers constatent que la formulation desdites politiques et stratégies s'est faite à deux niveaux.

- Au niveau constitutionnel, les conseillers apprécient positivement le développement fait dans le rapport introductif précisant que la constitutionnalisation du droit de l'environnement dans notre pays est inhérente à l'évolution du contexte international. Ils notent cependant que la prise de conscience par les populations des problèmes environnementaux ainsi que le renforcement des capacités des ONG et associations écologiques peuvent constituer un véritable atout dans le contexte de la gouvernance environnementale.
- Au plan législatif et réglementaire, les conseillers relèvent que les sources en la matière sont nombreuses et diversifiées. En effet, la réorganisation agraire et foncière détermine les principes fondamentaux relatifs à l'aménagement du territoire, à la gestion des terres rurales et urbaines, au régime de l'eau, etc. Cependant, la question de la sécurisation foncière reste d'actualité dans notre pays et nécessite une attention particulière au regard des problèmes qu'elle pourrait engendrer à long terme.

S'agissant du code de l'environnement, voté en 1997 et dont les principes fondamentaux consistent à préserver l'environnement et à améliorer le cadre de vie au Burkina Faso, les conseillers estiment qu'il reste méconnu par une frange importante de la population. C'est pourquoi, ils suggèrent une vulgarisation à grande échelle dudit code ainsi que de ses textes d'application.

Concernant le code minier, les conseillers notent avec satisfaction que les dispositions idoines sont prises pour assurer la préservation et la gestion de

l'environnement ainsi que la réhabilitation des sites exploités. En outre, il est fait obligation avant le démarrage de toute activité d'exploitation minière, de réaliser une étude d'impact environnemental afin de disposer d'un plan d'atténuation des impacts jugés négatifs. Ils déplorent par contre, la prolifération des sites d'orpaillage et le lot de fléaux tels l'utilisation de produits chimiques dangereux (cyanure, mercure), la dégradation accrue des terres le développement du banditisme, de la prostitution et l'usage de stupéfiants qui l'accompagnent. Il s'avère donc urgent pour le Gouvernement d'entreprendre des actions vigoureuses afin de contrôler le développement et l'exploitation de l'orpaillage.

3.2. Du lien environnement et stratégies de croissance au Burkina Faso

L'analyse de la relation entre environnement et stratégies de croissance économique peut se faire à trois niveaux.

3.2.1. Préservation de l'environnement et croissance économique : enjeux, défis et perspectives

- ***Les enjeux***

Les enjeux en termes de préservation de l'environnement sont énormes pour le Burkina Faso. Cela s'apprécie aisément du fait que l'économie du pays est fortement dépendante des facteurs climatiques. A cela, s'ajoutent les pressions de tous ordres inhérentes à l'action de l'homme sur l'environnement. Les conseillers s'accordent sur le fait que la protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur au regard de l'intensification des activités polluantes. Ils notent que la quête d'un environnement viable constitue un pilier fondamental dans le processus du développement durable.

- ***Les défis***

Au Burkina Faso comme ailleurs, les défis au plan environnemental sont énormes. On peut citer, entre autres, les changements climatiques, la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables, l'eau, la pollution (déchets, produits chimiques dangereux, etc.). Les conseillers relèvent l'urgence de la question des sachets

plastiques devenue préoccupante ainsi que la dégradation accrue des terres due en grande partie à l'activité d'orpaillage. Il faut également souligner l'approche non concluante des opérations de plantation d'arbres du fait de l'absence de suivi et d'entretien des plants mis en terre. Au regard de cette situation peu reluisante à laquelle notre pays se trouve confronté, les conseillers suggèrent que des mesures vigoureuses soient prises à tous les niveaux (décideurs politiques, populations à la base, associations, ONG, etc.) afin de faire face à ces défis.

- ***Les perspectives***

En matière d'environnement, les conseillers apprécient de manière positive la volonté affichée du Gouvernement dans les actions de développement qui tiennent compte des aspirations des générations futures. En effet, l'adoption du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) qui vise à répondre de façon concrète à la question du développement durable, participe d'une vision territorialisée de la société et de l'économie nationale dans une perspective de long terme.

Au Schéma national d'aménagement du territoire, s'ajoute l'adoption de textes, de politiques et stratégies en vue d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles dans notre pays.

Enfin, les conseillers estiment que l'intégration effective de la question de préservation, d'amélioration, de valorisation de l'environnement et des ressources naturelles dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), constitue un motif d'encouragement et d'espérance dans la recherche du développement durable. Cependant, ils font remarquer que l'atteinte effective du développement durable ne peut être possible que si les objectifs de croissance et d'efficacité économiques, alliés à l'équité sociale dans la satisfaction des besoins humains sont mis en harmonie avec les questions de viabilité environnementale.

3.2.2. Intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus d'élaboration des politiques de développement

L'intégration des liens entre pauvreté et environnement en matière d'élaboration de politiques de développement peut s'apprécier à travers la stratégie d'aménagement

du territoire et la transition vers l'économie verte dans le cadre de l'Initiative pauvreté-environnement (IPE) des Nations unies. En effet, l'aménagement du territoire vise, entre autres, à présenter un diagnostic pertinent mettant en évidence les différents problèmes, à proposer une vision du territoire et une conception de son développement qui soit à la fois efficace et consensuelle.

Les conseillers reconnaissent à cet effet que le SNAT peut servir d'instrument pour apprécier le niveau de développement actuel du pays et définir le cas échéant, les actions à mettre en œuvre pour atteindre le développement durable.

Concernant la problématique de la transition vers l'économie verte à la faveur de l'IPE, les conseillers relèvent la nécessité de développer davantage les bonnes pratiques environnementales dans la conduite des activités économiques. Ils notent en outre que la mise en œuvre de l'initiative pour une économie verte au niveau du Burkina Faso peut permettre à terme de juguler, non seulement le problème de dégradation des ressources naturelles, mais également la détérioration de la qualité de l'environnement.

3.2.3. Impact de l'activité humaine sur l'environnement

L'impact de l'activité humaine sur l'environnement au Burkina Faso peut s'analyser sur la base des résultats d'études commanditées par le Ministère de l'environnement et du développement durable notamment dans les secteurs des mines et du coton.

- ***Analyse économique et environnementale du secteur des mines***

Sur le plan environnemental, les activités d'exploitation minière, notamment l'orpaillage, entraînent des dommages considérables auxquels il faudra à tout prix remédier. Ces impacts vont de la dégradation de la qualité des sols à l'émission des gaz à effet de serre en passant, entre autres, par l'accélération du déboisement, les perturbations du drainage naturel des cours d'eau, la pollution des sites d'extraction.

Du point de vue économique, il ressort que les dommages environnementaux ont un coût qui est estimé à 8,2% de la valeur ajoutée du secteur, ce qui représente 65% de l'incidence totale du secteur sur l'environnement. S'agissant des inefficiences, le coût y afférent est estimé à 4,2% de la valeur ajoutée du secteur. Les conseillers

regrettent cependant, que l'étude n'ait pu déterminer le coût réel de remédiation à la dégradation de l'environnement et aux inefficiences.

- ***Analyse économique-environnementale du secteur du coton***

L'analyse des coûts des dommages environnementaux et des inefficiences montre que :

- dans le domaine air et eau, l'impact de l'usage des produits chimiques sur la santé est évalué à 2,6% de la valeur ajoutée du secteur soit près de 1,8 milliards de FCFA ;

- concernant les sols et forêts le dommage total atteint 3,6% de la valeur ajoutée du secteur soit près de 2,3 milliards de FCFA ;

- sur les insectes pollinisateurs, le dommage inhérent à la culture du coton varie entre 1,2% et 10% de la valeur ajoutée annuelle.

Au regard de ces chiffres assez importants, les conseillers émettent des inquiétudes sur les effets néfastes de l'utilisation de certains engrais chimiques et pesticides dans la culture du coton. Cependant, ils s'accordent à reconnaître que la culture du coton biologique peut contribuer à la sauvegarde de l'environnement en raison du gain environnemental qui en résulte.

3.3. De l'opportunité d'une fiscalité environnementale au Burkina Faso

En tant que pays en développement, le Burkina Faso doit assurer son développement économique et social tout en préservant son environnement. Ceci constitue un défi majeur à relever, d'où la contrainte d'opérer des choix judicieux en matière d'instruments de lutte pour la préservation de l'environnement.

Au regard des divers avantages que peut procurer la mise en œuvre d'une fiscalité environnementale dans notre pays d'une part et face aux pressions énormes exercées sur l'environnement à travers la pollution et autres activités de dégradation d'autre part, les conseillers apprécient la pertinence d'une fiscalité environnementale au Burkina Faso. Cependant, du fait de la fragilité de notre tissu industriel, les conseillers estiment qu'il est important de mûrir la réflexion sur la nature de la fiscalité à mettre en place pour ne pas compromettre son développement. C'est

pourquoi, ils encouragent l'adoption d'une fiscalité à l'investissement propre plutôt que celle basée sur la répression de tout comportement polluant.

Au terme de leurs travaux, les conseillers ont formulé des recommandations portant sur :

- l'utilisation rationnelle du fonds pour couvrir les coûts de la mise en œuvre du programme de préservation et de réhabilitation de l'environnement ;
- la dotation de moyens aux communautés de base pour l'entretien des arbres plantés lors des campagnes de reboisement ;
- l'encouragement des associations et organisations de transformation des déchets plastiques (gestion de l'existant) par l'allocation de moyens financiers ;
- le dénombrement des espèces fauniques existantes et la reconstitution de celles en voie d'extinction ;
- l'intensification de la prospection des ressources naturelles ;
- la constitution de forêts classées dans les provinces qui n'en disposent pas ;
- l'aménagement de points d'eau dans toutes les forêts classées, protégées et sacrées ;
- la prise de mesures en vue de susciter la production et l'utilisation des sachets biodégradables, ce qui réduirait fortement l'usage des sachets plastiques polluants ;
- la promotion de l'économie verte ;
- la poursuite des recherches pour la vulgarisation de l'énergie solaire ;
- la prise en compte de façon spécifique du genre dans la mise en œuvre effective des politiques et stratégies de préservation de l'environnement en renforçant les capacités (financières, techniques et matérielles) des femmes surtout en milieu rural ;
- la relance de l'usine de fabrication de briquettes à base de tiges de coton ;
- la promotion, la restauration et l'entretien des bosquets villageois ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies en matière de conservation des eaux de pluie ;

- l'organisation du secteur des ressources halieutiques et hydro biologiques afin qu'il joue son rôle de pourvoyeur d'emplois pour les jeunes et les femmes et pour contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso ;
- le relèvement du niveau du fonds de développement de l'élevage pour une meilleure accessibilité aux éleveurs ;
- l'interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets plastiques sur toute l'étendue du territoire national ;
- la dotation en moyens humains, matériels et financiers des services chargés du contrôle du ministère en charge de l'environnement et celui en charge des mines ;
- l'accroissement des capacités techniques et financières des structures en charge de l'énergie en vue de promouvoir et vulgariser davantage l'utilisation des énergies de substitution ;
- l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de développement du transport en commun urbain ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de reboisement visant à améliorer le couvert végétal du pays qui garantisse le maximum de survie des plants mis en terre.

Ouagadougou, le 14 mars 2012

La Session

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

RECOMMANDATION RELATIVE A L'INTERDICTION DE LA PRODUCTION, DE L'IMPORTATION, DE LA COMMERCIALISATION ET DE L'UTILISATION DES SACHETS PLASTIQUES SUR TOUTE L'ETENDUE DU TERRITOIRE NATIONAL

Considérant l'ampleur des effets néfastes des déchets plastiques de faible épaisseur sur le cheptel domestique et le cheptel sauvage ;

Considérant que l'utilisation des sachets plastiques comme emballage des aliments constitue un problème de santé publique ;

Considérant que ces sachets plastiques constituent une source de pollution visuelle par la dégradation du paysage ;

Le Conseil économique et social, réuni en sa première session ordinaire du 22 février au 14 mars 2012 à Ouagadougou ;

Recommande :

L'interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets plastiques sur toute l'étendue du territoire national.

Ouagadougou, le 14 mars 2012

La Session

RECOMMANDATION RELATIVE A LA DOTATION EN MOYENS DES SERVICES CHARGES DU CONTROLE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES ACTIVITES MINIERES

Considérant les impacts négatifs engendrés par les activités minières sur l'environnement ;

Considérant que ces impacts négatifs touchent tous les secteurs environnementaux (végétation, eau, sol, air, cadre de vie) avec des conséquences socioéconomiques importantes sur les populations ;

Considérant les effets néfastes que ces activités peuvent exercer sur l'agriculture et l'élevage, secteurs vitaux pour notre économie ;

Considérant l'insuffisance de contrôle de la part des structures chargées de l'application de la réglementation en matière de protection de l'environnement ;

Le Conseil économique et social, réuni en sa première session ordinaire du 22 février au 14 mars 2012 à Ouagadougou ;

Recommande :

La prise de mesures vigoureuses visant au renforcement des capacités humaines, financières et matérielles des services chargés de contrôle des impacts environnementaux et sociaux des activités minières du ministère en charge de l'environnement et celui en charge des mines.

Ouagadougou, le 14 mars 2012

La Session

RECOMMANDATION RELATIVE AU RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES STRUCTURES EN CHARGE DE L'ENERGIE

Considérant l'accroissement des besoins en énergie au Burkina Faso ;

Considérant la part prépondérante du bois dans les énergies domestiques au Burkina Faso ;

Considérant la nécessité de préserver l'environnement tout en exploitant les ressources naturelles que sont les forêts, l'eau et les sols ;

Considérant le caractère nouveau des technologies relatives aux énergies de substitution ;

Considérant l'insuffisance des financements alloués au secteur de l'énergie ;

Le Conseil économique et social, réuni en sa première session ordinaire du 22 février au 14 mars 2012 à Ouagadougou ;

Recommande :

Le renforcement des capacités techniques et financières des structures en charge des questions d'énergie au Burkina Faso afin de promouvoir et vulgariser davantage les énergies de substitution.

Ouagadougou, le 14 mars 2012

La Session

RECOMMANDATION RELATIVE A L'ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN URBAIN

Considérant l'importance du transport en commun urbain dans la réduction de la pollution ;

Considérant que le transport en commun urbain est une nécessité pour nos villes afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre ;

Considérant que ce type de transport a des effets induits sur les autres secteurs de notre économie ;

Le Conseil économique et social, réuni en sa première session ordinaire du 22 février au 14 mars 2012 à Ouagadougou ;

Recommande :

L'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de développement du transport en commun urbain au Burkina Faso afin de réduire la pollution.

Ouagadougou, le 14 mars 2012

La Session

RECOMMANDATION RELATIVE A L'ELABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE REBOISEMENT AU BURKINA FASO

Considérant l'ampleur du phénomène de désertification progressif auquel le Burkina Faso est confronté ;

Considérant l'urgence pour le Burkina Faso d'entreprendre des actions vigoureuses de reboisement afin de restaurer le couvert végétal fortement dégradé ;

Considérant l'absence de suivi des plants mis en terre pendant les nombreuses campagnes de reboisement entreprises chaque année et le faible taux de survie qui en résulte ;

Le Conseil économique et social, réuni en sa première session ordinaire du 22 février au 14 mars 2012 à Ouagadougou ;

Recommande :

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de reboisement responsabilisant l'individu et les collectivités territoriales dans l'optique de garantir le maximum de chance de survie aux plants mis en terre.

Ouagadougou, le 14 mars 2012

La Session